



- ZONES URBAINES**
- UA : centre ancien (constructions réalisées principalement avant 1950)
 - UB : constructions collectives ou intermédiaires à dominante sociale
 - UC1 : extensions pavillonnaires : lotissement communal de la Bade
 - UC2 : extensions pavillonnaires : lotissement des Terrasses de la Bade
 - UC3 : extensions pavillonnaires hors lotissements
 - UE : zone économique artisanale
 - Uep : zones d'équipements publics

- ZONES A URBANISER**
- IAU : extension résidentielle en continuité de l'existant (zone ouverte à l'urbanisation faisant l'objet d'une OAP)
 - IAUE : extension économique en continuité de l'existant (zone ouverte à l'urbanisation faisant l'objet d'une OAP)

- ZONES AGRICOLES**
- A : espaces agricoles
 - Aj : espaces de jardins
 - Apv : espaces agricoles au sein desquels le photovoltaïque est autorisé sous conditions

- ZONES NATURELLES**
- N : espaces naturels
 - Nc : espaces naturels dégradés (anciennes carrières)
 - Ner : espaces naturels au sein desquels les éoliennes sont autorisées

- PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
 - Éléments à protéger pour des motifs écologiques (L151-23 du CU)
 - Patrimoine paysager à protéger (L151-19 du CU)
 - Patrimoine bâti à protéger (L151-19 du CU)
 - Patrimoine bâti à protéger (L151-19 du CU)
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)

- INFORMATIONS**
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (L151-53-5 du CU)
 - Bande d'inconstructibilité (L111-6 du CU)

1	Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan	SNCF	Section B 825p, 826p, 827p, 964p Section WD 7p, 8p, 54p, 55, 56p, 57p, 60p, 65p, 66p, 67p, 68p, 100p, 110p, 111p, 112, 113, 115p Section WH 1p, 3p, 4p, 10p, 12, 13, 14, 15p, 16p, 17p, 18p, 19, 20, 21, 22, 23, 24p, 28p, 31p, 32p, 52, 53p, 54, 55p, 62p, 63, 64, 65p, 94p	384629 m2
---	--------------------------------------	------	---	-----------